

Une courte amélioration entre deux vagues

Note de conjoncture régionale - 3^e trimestre 2020

Au 3^e trimestre 2020 l'économie corse retrouve un second souffle après la première vague épidémique. L'emploi salarié se redresse plus rapidement qu'en moyenne nationale (+ 4,4 % contre + 1,6 %), notamment dans le tertiaire marchand. Les créations d'entreprises rebondissent plus nettement qu'en France et le moindre recours aux dispositifs de soutien à l'emploi confirme la reprise économique. Mais le redémarrage est de courte durée comme le laissent entrevoir les intentions d'embauche, en repli dès septembre avec la nouvelle dégradation du contexte sanitaire. La Corse reste la plus pénalisée des régions en termes d'heures travaillées. Après l'embellie estivale, les autorisations de construire et les mises en chantier sont à nouveau fragilisées en fin d'année, tout comme les transports de marchandises et de passagers. La seconde vague épidémique se révèle malgré tout moins violente pour l'économie régionale, même si celle-ci demeure la plus impactée au niveau national. Toutefois, les dépenses par carte bancaire sont moins affectées et restent supérieures à leur niveau de 2019 jusqu'à fin octobre.

Déborah Caruso, Marie-Pierre Nicolai (Insee)

Sur le plan sanitaire, après une accalmie estivale, la circulation du virus rebondit à l'automne. Dès le 23 septembre 2020, la Corse est placée en zone d'alerte. Puis l'arrivée de la seconde vague épidémiologique génère début novembre un second confinement national.

Rebond de l'emploi en période estivale

Au 3^e trimestre, dans un contexte d'accalmie sanitaire, la région totalise 114 620 emplois soit une hausse trimestrielle de 4 830 emplois. Cette reprise de l'emploi est bien plus marquée sur l'île (+ 4,4 %) qu'en France hors Mayotte (+ 1,6 %).

Le redémarrage des activités particulièrement impactées par les mesures sanitaires au printemps, est concomitant à une saison touristique retardée (*pour en savoir plus*) et explique ce rebond de l'emploi.

Cependant, sur un an, l'emploi insulaire paye le prix fort de la crise sanitaire, il diminue de 2,3 % alors que la baisse est trois fois moindre (- 0,8 %) au niveau national (*figure 1*). Dans le privé, l'emploi insulaire augmente de 5,3 % par rapport au 2^e trimestre 2020 mais recule de - 3,7 % sur un an. En moyenne nationale, ces évolutions sont moins marquées (respectivement + 1,6 % et - 1,2 %).

Le tertiaire marchand contribue aux trois quarts de la hausse trimestrielle régionale avec 3 630 emplois supplémentaires (+ 7,6 %). La réouverture des établissements hôteliers et des restaurants, activités majeures de la saison estivale insulaire, impulse l'essor de l'emploi au 3^e trimestre. Les effectifs dans l'hébergement-restauration progressent de 26,3 % et représentent 44 % des créations d'emploi du tertiaire marchand hors intérim. La hausse trimestrielle dans ce secteur est cinq fois plus importante qu'en moyenne nationale (+ 5,2 %). Néanmoins, sur l'année, la baisse reste quatre fois plus forte en région (- 20,2 %) qu'au niveau national (- 5,3 %).

L'emploi se redynamise également au 3^e trimestre dans les activités immobilières (+ 7,4 %), les autres activités de services (+ 6,4 %), le commerce (+ 5,2 %) et le transport-entrepôt (+ 5,6 %). Le secteur industriel emboîte aussi le pas (+ 3,0 %), en particulier grâce à l'emploi créé dans la fabrication de denrées alimentaires, boissons etc (+ 8,9 %). Le secteur de la construction reste bien orienté : l'emploi y progresse encore ce trimestre de 1,3 % en région comme au niveau national. L'intérim, avec 500 emplois mobilisés ce trimestre, retrouve son niveau de fin 2019.

Enfin le tertiaire non marchand affiche également une hausse de 2,1 % de ses effectifs régionaux (*voir avertissement*).

1 Rebond de l'emploi 3 fois plus rapide en Corse qu'en France

— Emploi salarié total - Corse
— Emploi salarié total - France hors Mayotte
— Emploi salarié privé - Corse
— Emploi salarié privé - France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Note : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

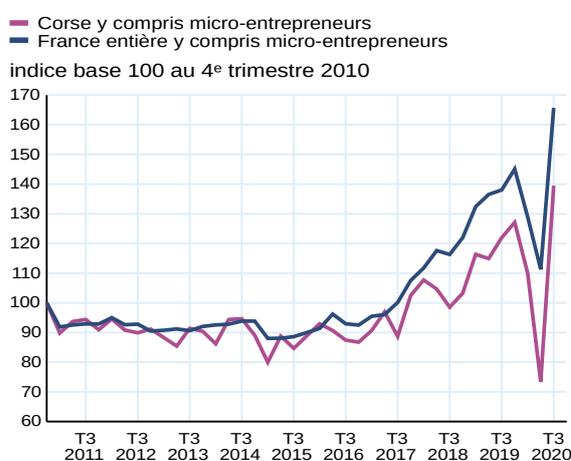
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Au niveau départemental, l'embellie trimestrielle profite autant à la Corse-du-Sud (+ 4,5 %) qu'à la Haute-Corse (+ 4,2 %). Sur un an, la perte d'emplois est toutefois plus faible dans le nord (- 2 %) que dans le sud de l'île (- 2,7 %).

Redressement du nombre de créations d'entreprises

Au 3^e trimestre 2020, 1 470 entreprises sont créées en Corse (données corrigées des variations saisonnières), en net rebond par rapport au 2^e trimestre (+ 90,1 % après - 39,9 %) (figure 2). Ce redressement est bien plus accentué au niveau régional qu'au niveau national (+ 48,9 %). Au premier rang, avec la reprise d'activité et la saison touristique, le commerce-transport-hébergement&restauration enregistre une hausse de 124,3 % des créations sur l'île. La construction sort du blocage lié aux effets administratifs du confinement et les créations reprennent massivement ce trimestre (+106,1 %). Mais le rebond concerne tous les secteurs. Ainsi, les créations augmentent de 73,6 % dans les services et de 64,8 % dans l'industrie. Par rapport au 3^e trimestre 2019, les créations d'entreprises croissent de 14,4 % en Corse, soit un peu moins qu'au niveau national (+ 20,0 %).

2 Rattrapage des créations d'entreprises insulaires

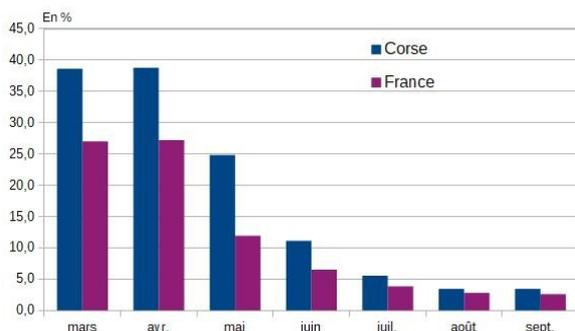


Note : données trimestrielles corrigées des variations saisonnières (CVS)
 Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture
 Source : Fiben, Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene)

Moindre recours au chômage partiel

Le dispositif d'activité partielle permet d'amortir les effets néfastes liés à la crise sanitaire sur le marché du travail. Les déclarations sociales nominatives des entreprises permettent d'en mesurer précisément l'intensité. Fin juillet, 5,5 % des salariés insulaires sont toujours en activité partielle, la proportion étant réduite de moitié par rapport à juin. Ils sont encore moins nombreux les mois suivants (3,4 % en août et septembre) ce qui confirme la reprise estivale des activités. La Corse reste néanmoins parmi les régions les plus concernées par ce dispositif d'aide aux entreprises (2,6 % en moyenne nationale fin septembre) (figure 3).

3 Moins de 5 % des salariés insulaires au chômage partiel



Note : En septembre 2020, en moyenne 3,4 % des salariés de Corse sont en activité partielle.
 Source : DSN 2020

Les demandeurs d'emploi moins nombreux au 3^e trimestre

Au 3^e trimestre 2020 en Corse, 24 290 personnes sont inscrites à pôle emploi (catégorie A, B et C) et tenues de rechercher activement un emploi (données corrigées des variations saisonnières). Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 11,4 % ce trimestre (- 0,5 % au national) après une hausse de 29,9 % au trimestre précédent (+ 6,7 % au niveau national).

Ainsi, sur un an, le nombre de demandeurs augmente 3 fois vite plus sur l'île (+ 14,7 %) qu'au niveau France entière (+ 4,4 %).

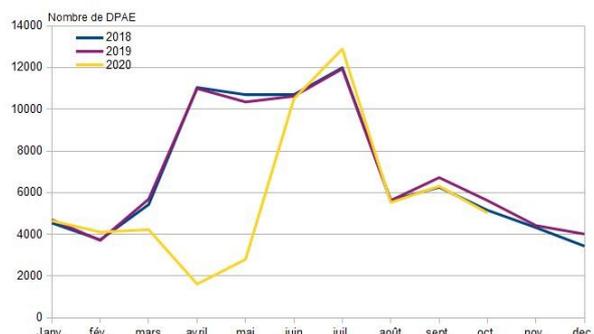
La baisse trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi concerne toutes les tranches d'âges. Les moins de 25 ans sont les plus concernés avec - 14,7 % ; chez les 50 ans ou plus, elle s'établit à - 7,8 %. Mais l'embellie ne profite pas aux personnes inscrites depuis un an ou plus, dont le nombre progresse encore de 2,4 %.

DPAE : une bonne inspiration avant la seconde vague

Au 3^e trimestre 2020, hors contrats d'intérim, les Déclarations Préalables A l'Embauche (DPAE) progressent de 2,7 % par rapport à la moyenne observée à la même période en 2018 et 2019 (figure 4). La reprise des activités en saison estivale dynamise les intentions d'embauche qui augmentent de 7,7 % en juillet par rapport à la moyenne de 2018 et 2019. C'est en particulier le cas dans l'hébergement-restauration où les DPAE augmentent de 37,3 % ce mois-là. La progression dans ce secteur est encore très nette en août (+ 17,2 %), témoignant d'une reprise tardive et décalée des recrutements saisonniers.

Toutefois, dès septembre, le niveau des déclarations d'embauche retrouve celui de 2018 en léger retrait par rapport à 2019.

4 Les DPAE retrouvent leur niveau de 2018



Sources : Urssaf-Accoss, déclarations préalables à l'embauche 2018, 2019, 2020.

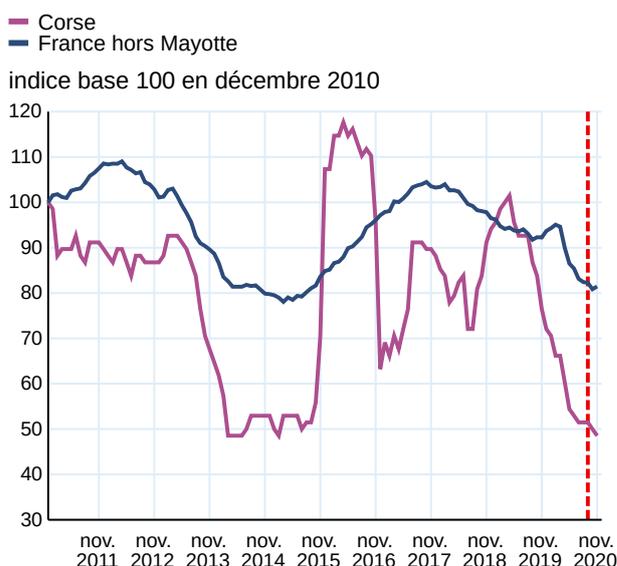
L'île plus impactée en termes d'heures rémunérées

Le niveau d'activité peut aussi être estimé à partir du nombre d'heures de travail rémunérées et déclarées par les employeurs du secteur privé. L'activité insulaire est réduite sur l'ensemble du 3^e trimestre 2020 avec 11,4 % d'heures en moins. La région reste la plus pénalisée sur ce critère malgré la reprise. En octobre, la baisse commence à s'atténuer, avec 7,0 % de moins par rapport à l'année précédente. La région se place alors derrière la Guadeloupe (- 8,9 %) et l'île de France (- 7,9 %) (source DSN- traitement provisoire).

Logements autorisés et commencés toujours ralentis

Le recul du nombre de logements autorisés à la construction, en cumul annuel, s'infléchit nettement au 3^e trimestre (- 3,4 %), en lien avec la reprise de l'activité, pour s'établir à un niveau de 3 500 permis validés fin septembre (figure 5). Sur un an, le nombre d'autorisations chute de 41,0 % en Corse face à un repli de 10,4 % en France (hors Mayotte). En octobre et novembre, la situation sanitaire instable pèse sur les autorisations de construire qui se replient encore.

5 La situation sanitaire pèse sur les autorisations délivrées



Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Source : SDES, Sit@del2

Le nombre de logements commencés, en régression de - 9,8 % au 3^e trimestre, s'établit à seulement 4 000 mises en chantier en cumul annuel fin septembre. Sur un an, il régresse de 22,1 %, soit une activité plus perturbée qu'au niveau national (- 6,0 %). En octobre, la baisse insulaire perdure (- 7,3 %) (figure 6).

6 Les mises en chantier encore en net repli en novembre



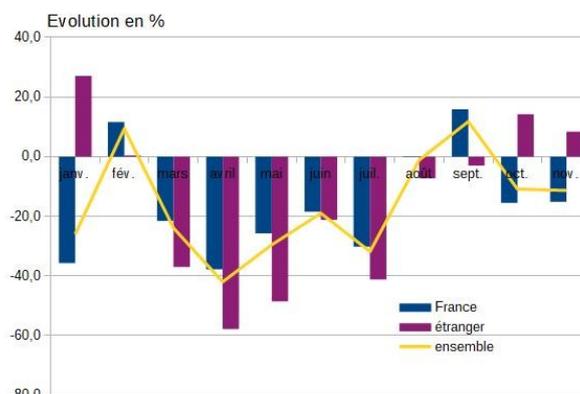
Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Source : SDES, Sit@del2

3^e trimestre en demi-teinte dans le fret

Au 3^e trimestre 2020, le trafic total dans le transport maritime de fret, s'établit à 511 180 tonnes transportées. En cumul annuel, par rapport au trimestre précédent, la baisse est modérée (- 2,9 %) (figure 7). Essentiellement imputable à l'effondrement du trafic en juillet (- 31,9 % dont - 41,2 % avec le fret étranger), la perte se résorbe en août (- 1,1 %). Le transport de fret se redresse en septembre de + 11,8 %, principalement grâce aux échanges avec le continent (15,9 %).

Néanmoins, sur un an, par rapport au 3^e trimestre 2019, le transport maritime de fret régresse de - 10,1 %. Les échanges avec la France se contractent de 8,4 %, et le repli avec l'étranger atteint - 17,7 %.

7 Trafic de marchandises : une fin d'année moins tourmentée

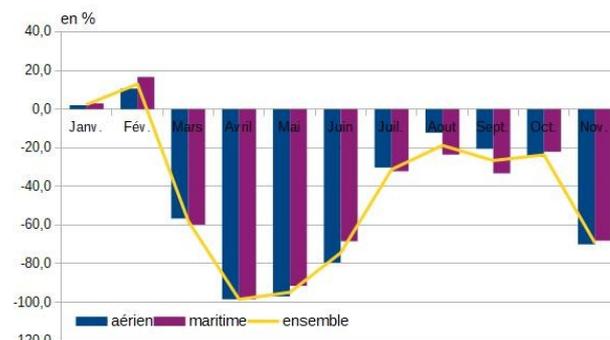


Note : données mensuelles 2020, chaque point représente l'évolution par rapport à 2019.
Source : Observatoire régional des transports de la Corse

Transport de passagers, une amélioration de courte durée

La reprise du trafic de passagers au 3^e trimestre 2020 est réelle. Cependant, même au mois d'août, le nombre de passagers reste très en deçà de son niveau habituel (- 18,8 % par rapport à août 2019), malgré une nette amélioration de l'aérien qui retrouve 90 % de son niveau antérieur. La situation se dégrade à nouveau en septembre avec un recul du maritime de - 33,2 % et - 20,3 % dans l'aérien par rapport au même mois de 2019 (figure 8).

8 Le transport de passagers très impacté par les confinements



Note : Évolution par rapport au même mois de l'année précédente.
Source : Observatoire régional des transports de la Corse-ORTC/DREAL

Après une relative accalmie en octobre où le repli du trafic se maintient à - 23,7 %, les nouvelles mesures d'endiguement face au rebond de la pandémie mises en place à la fin du mois provoquent une chute brutale du transport de passagers. En novembre, l'aérien perd 69,7 % et le maritime 68,2 %. L'impact du second confinement semble toutefois plus réduit que le premier.

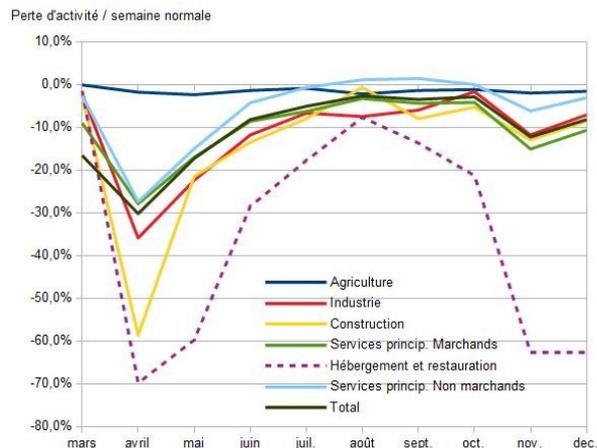
Le second pic épidémique moins défavorable à l'économie

Au niveau national, la dégradation de la situation sanitaire début septembre et les mesures d'endiguement (fermeture de commerces non essentiels, confinement, couvre-feu, etc.) décrétées en octobre ont obéré une part importante de l'activité économique. Ainsi, en novembre l'économie française aurait fonctionné à environ 88 % de son niveau d'avant crise et la perte d'activité mesurée par rapport à une situation « normale » se situerait à - 8,2 % en décembre. L'impact économique de la seconde vague serait donc moindre que celui de la première (- 30 % en avril). L'hébergement-restauration (- 62,7 %), le transport-entreposage (- 22,7 %) et la fabrication de matériel de transport (- 18,8 %) demeurent les secteurs les plus impactés (figure 9).

En faisant l'hypothèse forte que la reprise d'activité dans chaque secteur se fait au même rythme dans tous les territoires, la perte d'activité en Corse serait de 10,7 % en décembre après - 14,2 % au mois de novembre. Ainsi la région demeurerait la plus impactée de France. Cela tient notamment au poids important dans l'économie régionale des

activités présentant les plus fortes baisses telles que l'hébergement-restauration et le transport-entrepasage.

9 En France, une fin d'année sous le signe de la crise sanitaire



Lecture : En décembre 2020, l'activité économique diminuerait de 8,2 % par rapport à une situation normale alors que la baisse était de 12,3 % en novembre 2020
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Les dépenses par CB chutent avec le nouveau confinement mais se redressent en décembre

En Corse, les achats réglés par carte bancaire, bien orientés pendant la saison estivale, se maintiennent à un niveau plus élevé qu'en 2019 au cours des mois de septembre et octobre. Le volume des dépenses se situe en effet entre 10 % et 15 % supérieur à ce qu'il était entre septembre et octobre 2019 (figure 10). En France, le montant des dépenses effectuées par carte bancaire au cours des semaines de septembre et octobre dépasse aussi son niveau de 2019 mais plus faiblement. Cet excédent national se situe à + 7 % à la veille des vacances de la Toussaint.

Les effets du second confinement sont immédiats, et se traduisent par un recul des dépenses de 29 % la première semaine de novembre sur l'île. Ce repli s'atténue de 10 points en fin de mois. Le déconfinement concomitant aux achats de fin d'année fait rebondir les dépenses par cartes bancaires, qui dépassent de +17 % celles de 2019 dès la première semaine de décembre. Elles se maintiennent à + 2,9 % au cours de la dernière semaine de l'année 2020. Au niveau national, le recul est plus accentué (- 34 % début novembre) et peine à se redresser en décembre (- 4,5 % fin décembre).

10 La consommation moins affectée par le second confinement



Note : La semaine 53 (du 28 décembre en 2020), en Corse, les dépenses par cartes bancaires ont progressé de 2,9 % par rapport à celles effectuées la même semaine de 2019.
Source : cartes bancaires CB, calculs Insee

Encadré 1 – Le taux de chômage rebondit

Au 3^e trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT augmente de 1,6 point en Corse. Cette hausse met un terme à la baisse constante observée en Corse depuis le 3^e trimestre 2015. En France (hors Mayotte), le taux de chômage au sens du BIT se réoriente également à la hausse, après une baisse en « trompe-l'œil » (+ 1,9 point).

Avertissement sur le marché du travail

Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT rebondit fortement après une baisse « en trompe-l'œil » sur les deux premiers trimestres de l'année. En effet, pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020, la période de confinement a fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (en particulier pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité était à l'arrêt), ainsi que la disponibilité des personnes (contraintes de garde d'enfant par exemple). Au total, la nette baisse du chômage au sens du BIT début 2020 ne traduisait pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

L'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Encadré 2 – Défaillances d'entreprises

La baisse des défaillances d'entreprises se prolonge au 3^e trimestre 2020. En cumul sur 12 mois, la Corse enregistre 270 défaillances d'entreprises fin septembre soit une baisse de 7 % par rapport à la fin juin.

Moins prononcé qu'au précédent trimestre, ce recul des défaillances ne reflète toujours pas la réalité économique liée à la crise sanitaire mais reflète principalement la suspension des procédures judiciaires ou les délais accordés. Les secteurs les plus impactés par les liquidations demeurent ceux de la construction, de l'hébergement-restauration, et du commerce, ils représentent les 2/3 des défaillances.

Contexte international

La fin d'année 2020 reste sous le signe de la crise sanitaire

Après le rebond du troisième trimestre 2020, la résurgence de l'épidémie a conduit à durcir les mesures de restrictions, pesant sur l'activité économique du quatrième trimestre en Europe et notamment sur la consommation des ménages. Les services sont a priori davantage affectés par ces mesures que l'industrie. La situation diffère cependant selon les pays, dépendant en Europe de la mise en place de confinements d'intensité variable, tandis qu'aux États-Unis la consommation des ménages aurait été moins affectée. De son côté, la Chine, épargnée par cette deuxième vague épidémique, poursuit sa reprise entamée au printemps 2020.

Sources

Données Cartes Bancaires : Les données agrégées utilisées dans cette note proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p. 21).

Définitions

La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées uniquement pour le régime général par les URSSAF, hors intérim. Les DPAE correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les effectifs de demandeurs d'emploi inscrits sont ici comptabilisés selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Insee Corse

Résidence du Cardo
Rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio Cedex

Directrice de la publication :
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe :
Claude Thomas

ISSN : 2105-1151

@Insee 2021

Pour en savoir plus

- [La bonne reprise des activités touristiques en saison estivale n'efface pas le préjudice causé par la crise sanitaire, Insee Analyses Corse n° 30, janvier 2021.](#)
- [Insee, Point de conjoncture national, 15 décembre 2020](#)
- [Insee, Point de conjoncture national, 2 décembre 2020](#)
- [Accoss-Urssaf, publications de la région Corse](#)

Contexte national

Un deuxième confinement moins pesant que le premier sur l'activité

Après le point bas atteint au deuxième trimestre, l'activité a rebondi de manière très vive au troisième trimestre (+18,7 % par rapport au trimestre précédent) et la consommation a quasiment retrouvé son niveau d'avant-crise. Par la suite, le renforcement des mesures de restrictions en octobre puis le confinement instauré en novembre auraient entraîné un nouveau recul de l'activité, de l'ordre de 4 % au quatrième trimestre par rapport au troisième. L'impact aurait cependant été moins fort qu'au printemps. Les secteurs les plus pénalisés auraient été ceux directement soumis aux mesures de restriction (services de transport, hébergement et restauration, activités de loisirs...) tandis que les autres secteurs, tirant parti de l'expérience acquise lors du premier confinement, auraient davantage maintenu leur activité (industrie et construction notamment).

Après une contraction du PIB d'environ 9 % en 2020, le début de l'année 2021 reste marqué par de forts aléas, liés à l'évolution à court terme de la situation sanitaire.

Activité partielle / Chômage partiel : Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile. Les données exploitées sont issues des DSN (Déclarations sociale nominatives) faites par les entreprises.

Nombre d'heures rémunérées :

Il correspond à la durée de travail pour laquelle le salarié est rémunéré par l'entreprise sur le mois. Ceci inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Les données sont estimées en glissement annuel. Les données exploitées sont issues des DSN (Déclarations sociale nominatives) faites par les entreprises.

Pour comprendre

Estimer la baisse d'activité

La méthode consiste à appliquer les évolutions sectorielles nationales à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales. Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi un choc très brutal contribue mécaniquement à générer un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale.

Cette estimation, si éclairante soit-elle, comporte des limites : elle ne peut être réalisée à un niveau sectoriel fin et masque donc les disparités entre les activités d'un même secteur, elle ne peut intégrer les différences de comportement des entreprises dans les territoires, elle ne peut tenir compte des variations de la demande des résidents qui s'adresse à l'économie présente dans les territoires.

